



TÂCHE DE PRÉPARATION SUR LES TROIS THÈMES

THÈME DU 1^{ER} PROJET DE LOI

**STRATÉGIE PROVINCIALE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**DOMAINE DE
L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSITION

Une stratégie comportant deux (2) volets qui aurait pour effet de modifier le rapport entre le citoyen et son environnement en :

- dotant la province d'une politique de développement durable;
- sensibilisant la population ontarienne au bienfait et à la nécessité de la consommation responsable;
- exhortant les gens à réduire leur consommation personnelle;
- établissant des normes gouvernementales entourant les choix décisionnels pris lors de l'achat, la vente, la transformation ou toute autre manipulation impliquant des produits et services offerts au Gouvernement de l'Ontario ou qui sont conçus à sa demande.

PREMIER VOLET : LA RÉFORME DE L'INDUSTRIE DE L'ÉNERGIE

Que le Gouvernement de l'Ontario...

- élabore une stratégie provinciale pour assurer le développement durable de l'industrie d'énergie;
- encourage la production de nouvelles sources d'énergie, propres ou moins polluantes, afin de réduire notre dépendance face à l'industrie pétrochimique et ainsi tendre vers l'autonomie énergétique de la province;
- accroisse l'influence du pouvoir vert en augmentant la part des combustibles propres et autres énergies renouvelables offertes à la consommation dans la province;
- fixe des normes industrielles de consommation d'énergie (production d'énergie, industries primaire et secondaire); et
- fixe des normes d'utilisation, de conservation et de facturation d'énergie (par ex. : obligation d'éteindre les lumières dans les édifices publics et commerciaux après les heures de fermeture).

DEUXIÈME VOLET : UNE TAXE À LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Que le Gouvernement de l'Ontario...

- impose une surtaxe sur chaque litre (L) d'eau purifiée ou traitée par les compagnies d'embouteillage et de vente d'eau potable;
- resserre les règlements entourant la production d'eau purifiée destinée à la consommation humaine et animale;



- impose une surtaxe sur l'eau purifiée destinée à des fins industrielles ou commerciales autres que celles de l'industrie agro-alimentaire (par ex : les lave-autos, métallurgie, parcs aquatiques);
- finance la reconfiguration des infrastructures d'aqueduc municipales afin de forcer la réutilisation de l'eau légèrement souillée mais réutilisable à certaines fins (par ex : laver une auto, arroser un gazon, faire une patinoire); et
- subventionne une campagne de sensibilisation portant sur la réduction de la consommation d'eau potable.

1^{RE} TACHE DE PRÉPARATION

Pour te préparer, tu dois :

- lire les textes suivants;
- lire les journaux;
- faire ta propre recherche en bibliothèque, dans les centres de documentation de ton voisinage et sur Internet.

ARTICLES À LIRE :

UNE GRANDE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE DE PARTICIPATION INVESTIT DANS UNE COMPAGNIE NOUVELLE DE TECHNOLOGIE PROPRE DE L'ONTARIO

Le Plasco Energy Group a obtenu un investissement de 54 millions de dollars de First Reserve — une des plus anciennes et grandes sociétés de participation qui se spécialisent dans le secteur de l'énergie.

Le système de conversion Plasco de la compagnie, breveté, soumet les déchets à une chaleur intense et les transforme en électricité de façon écologique. **L'ONTARIO A INVESTI QUATRE MILLIONS DE DOLLARS DANS L'USINE-PILOTE SISE À OTTAWA**, afin d'éprouver la technologie aux fins d'utilisation à grande échelle.

La technologie de Plasco est riche en promesses pour les municipalités qui cherchent de meilleures solutions d'élimination pour leurs déchets. La technologie brevetée de Plasco recourt à un système hermétique pour décomposer les déchets. Il en résulte un combustible propre, utilisé pour produire de l'électricité, et un matériau qui peut servir à faire du béton et de l'asphalte. Le procédé de conversion ne dégage pas d'émissions d'air.

Source : http://www.mri.gov.on.ca/french/ontario_innovates/default.asp

0380



Pour publication immédiate
Le 27 avril 2007

**LE GOUVERNEMENT MCGUINTY INVESTIT DANS UNE TECHNOLOGIE
ÉCOLOGIQUE
DANS LE CADRE DES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT MCGUINTY
POUR LA CRÉATION D'UN ONTARIO PLUS ÉCOLOGIQUE ET PLUS SAIN**

OTTAWA — Le gouvernement McGuinty investit dans un projet qui vise à transformer les déchets en énergie propre, a annoncé, aujourd'hui, le ministre de la Promotion de la santé, Jim Watson, au nom du premier ministre et ministre de la Recherche et de l'Innovation, Dalton McGuinty.

« Cette usine pilote est un grand pas vers la création d'un Ontario durable et prospère, a affirmé M. Watson. Chaque jour, elle détournera 85 tonnes de déchets des décharges et les transformera en électricité propre. »

L'Ontario investit 4 millions de dollars dans une usine pilote exploitée par le Plasco Energy Group d'Ottawa. L'usine applique un système scellé pour désintégrer les déchets. Il en résulte un combustible écologique, qui est utilisé pour produire de l'électricité et un matériau qui peut servir à fabriquer du béton et du bitume. Cette usine pilote servira à mettre à l'essai cette technologie en vue de son application à une grande échelle.

« Nous croyons que l'exploitation de cette usine démontrera qu'il existe une nouvelle solution pour le traitement des déchets solides municipaux, a expliqué le président de Plasco, Rod Bryden. Une solution moins coûteuse pour la municipalité, écologique et une source d'énergie récupérée distribuée dans nos villes. »

Pour l'avenir, Plasco prédit que la technologie pourrait être étendue pour traiter presque tous les déchets solides d'Ottawa, créant ainsi suffisamment d'électricité propre pour illuminer près de 25 000 maisons. La technologie pourrait proposer aux municipalités une nouvelle solution au problème des déchets solides, générant une électricité propre et faisant de Plasco d'Ottawa un chef de file mondial dans le secteur de la transformation des déchets en énergie.

« Nous sommes du côté des Ontariens et Ontariennes qui veulent une économie en pleine croissance et un environnement écologique, a déclaré le premier ministre McGuinty. Cette initiative promet de faire de l'Ontario un leader sur la scène internationale des technologies de transformation des déchets en énergie, créant de nouveaux marchés et de nouveaux emplois pour la



population ontarienne. C'est un exemple parfait de la raison pour laquelle notre gouvernement investit dans l'innovation : pour transformer des idées maison en des emplois maison. »

Chaque habitant de l'Ontario a un rôle à jouer dans les efforts en vue de rendre notre province plus écologique. Le gouvernement a déjà pris les armes, en protégeant du développement une ceinture de verdure qui traverse le sud de l'Ontario, en adoptant de nouvelles lois rigoureuses qui protègent notre eau potable, en produisant davantage d'énergie renouvelable et en améliorant les mesures de conservation de l'électricité. Cependant, nous savons que ça ne suffit pas. C'est pourquoi, notre prochaine étape sera l'annonce d'un plan de changement climatique. Nous espérons ainsi aider tous les Ontariens et Ontariennes à assumer leur responsabilité dans les efforts en vue de rendre notre province plus écologique et plus propre tout en maintenant la solidité de l'économie.

Source: <http://www.mri.gov.on.ca/french/news/Plasco042707.asp>



L'ÉQUIPE DE CHERCHEURS DE L'U. DE T. VISE À METTRE EN VALEUR LE VENT POUR PRODUIRE UNE ÉNERGIE PROPRE

La puissance éolienne – une énergie propre et renouvelable. Et elle diversifie l'approvisionnement en énergie.

Mais elle pose un gros problème. Puisque le vent ne souffle pas en permanence, l'électricité alimentée par le vent peut être imprévisible. Et cela ralentit sa croissance tant en Ontario que dans le reste du monde.

Concevoir une manière de rendre l'énergie éolienne fiable est le but de M. Reza Iravani et son équipe de recherche au Centre for Applied Power Electronics (CAPE). Ils amorcent un projet de 10,5 millions \$ sur cinq ans, financé en partie par le Fonds pour la recherche en Ontario du gouvernement McGuinty, un programme du ministère de la Recherche et de l'Innovation.

« La demande en électricité augmente rapidement », explique M. Iravani, professeur de génie électrique et informatique à l'Université de Toronto. « Au même moment, les gouvernements sont à l'affût de façons de réduire les gaz à effet de serre. L'énergie éolienne pourrait jouer un grand rôle dans l'atteinte de ces deux objectifs. »



« Notre solution est un système de convertisseur électronique d'énergie qui intégrera une unité éolienne ou un parc éolien et un système d'entreposage de l'énergie dans des piles et c'est ce que nous visons à développer. »

Bien que cela puisse sembler fort simple, il y a un certain nombre de défis à relever. Pour commencer, le système doit être très efficace et capter toute l'énergie éolienne possible puis l'emmagasiner dans la pile ou l'acheminer vers le réseau électrique. Il doit également être intelligent et libérer la bonne quantité de puissance lorsque c'est nécessaire. Enfin, le système doit pouvoir coordonner ses activités avec celles des autres systèmes dans le réseau énergétique, y compris les systèmes d'hydroélectricité et d'énergie nucléaire, afin de contribuer à l'efficacité et à la stabilité globales d'un système d'alimentation en électricité.

« C'est un domaine de recherche plutôt nouveau », affirme M. Iravani. « Il y a eu certains développements préliminaires au cours des deux ou trois dernières années, mais nous croyons qu'avec notre savoir-faire en recherche et développement dans ce domaine, nous avons une possibilité très réelle de positionner l'Ontario comme leader technologique dans la production d'énergie éolienne. »

M. Shashi Dewan, président du concepteur industriel électrique Digital Predictive Systems Inc. de Mississauga, est d'accord. Son entreprise est l'un des partenaires privés en jeu dans le projet de M. Iravani.

« Il y a un énorme marché pour cette technologie à l'échelle du globe », soutient M. Dewan. « Bien que l'énergie éolienne ne compte encore que pour une partie relativement faible de l'approvisionnement en électricité, c'est la ressource énergétique qui connaît la croissance la plus rapide au monde. Si nous parvenons à commercialiser cette technologie – et nous comptons bien le faire – nous ne faisons pas qu'installer l'Ontario comme important intervenant dans l'économie de l'hydrogène, nous créons de nouvelles possibilités pour les entreprises qui démarrent et des emplois de haute technologie dans l'important domaine stratégique de l'énergie renouvelable.

« Les retombées éventuelles pour l'Ontario sont énormes. »

Source : http://www.mri.gov.on.ca/french/programs/orf/stories/orf_wind.asp



LA RECHERCHE SUR LES PILES À COMBUSTIBLE : VERS DES COMBUSTIBLES PROPRES ET VERTS

L'environnement étant devenu la préoccupation prioritaire des Canadiens, il devient de plus en plus pressant de réduire les gaz à effet de serre.

C'est l'un des buts que s'est fixés le Fuel Cell Research and Innovation Network. Ce réseau, qui a été créé en août 2005, est le fruit d'un partenariat entre l'industrie et des chercheurs de huit universités de l'Ontario et vise à exploiter le potentiel de la technologie des piles à combustible.

Les piles à combustible sont des dispositifs pouvant produire de l'énergie électrique à partir d'une vaste gamme de combustibles, dont l'hydrogène, le gaz naturel, le propane, les biogaz et les combustibles liquides classiques comme le kérosène, l'essence et le diesel. Ce qu'elles font de manière propre, silencieuse et efficace.

« Aucune autre technologie de production d'énergie n'offre autant d'avantages combinés que les piles à combustible, selon Brant Peppley, directeur du réseau et titulaire d'une chaire de recherche du Canada sur les piles à combustible.

Cependant, comme l'explique M. Peppley, rendre les piles à combustible commercialement viables comporte des défis énormes. Celles-ci doivent devenir plus fiables, plus durables et plus économiques avant d'être utilisées à grande échelle. Ce sont ces défis que l'Ontario Fuel Cell Research and Innovation Network compte relever grâce à l'aide financière de 5,5 millions de dollars du Fonds de recherche pour l'Ontario du gouvernement McGuinty, un programme piloté par le ministère de la Recherche et de l'Innovation.

« L'Ontario occupe une position unique pour commercialiser la recherche-développement sur les piles à combustible », estime M. Peppley. « Nous avons certains des meilleurs chercheurs au monde dans les domaines des combustibles de remplacement ainsi que des matériaux et de la fabrication de pointe. Nous privilégions également une démarche de recherche concertée qui contribue à accélérer l'application des solutions et nous avons une longue tradition de collaboration avec le secteur privé. »

Cependant, a souligné M. Peppley, l'industrie des piles à combustible est sur le point d'exploser et l'Ontario ne dispose que d'un horizon de cinq ans pour s'y tailler une place. « C'est tout le temps dont nous disposons pour faire notre marque en tant que joueur de premier plan dans le domaine, ce que vise le réseau », a-t-il ajouté.



Dans le cadre de ce processus, le réseau s'attend à créer jusqu'à 1000 nouveaux emplois spécialisés dans le domaine de la conception et de la fabrication d'éléments et de systèmes de piles à combustible, jusqu'à 20 nouvelles entreprises dans le secteur de même que jusqu'à 100 postes hautement qualifiés des niveaux de la maîtrise et du doctorat, qui pourront mousser la croissance de l'industrie. « L'impact économique possible pour l'Ontario est énorme », a affirmé M. Peppley.

Jane Dalziel, de la société Hydrogenics, un chef de file de la commercialisation de produits de piles à combustible établi à Mississauga, partage l'opinion de M. Peppley. « Les enjeux sont élevés, a-t-il affirmé. La concurrence est féroce dans la course qu'est sur le point de déclencher le boom économique que pourraient produire l'hydrogène et les piles à combustible. L'Ontario occupe une position favorable pour faire fructifier son savoir-faire en R. et D. et pour faire de son industrie un chef de file mondial au chapitre des solutions à long terme en matière d'énergie propre. »

« Plus que tous les avantages que pourra en retirer l'Ontario, ce sont les avantages à l'échelle mondiale que pourra procurer cette technologie propre, a ajouté M. Peppley. Nous avons la possibilité d'offrir au monde un cadeau qui peut améliorer la santé humaine et environnementale et je suis grandement confiant que nous connaissons le succès. »

Source : http://www.mri.gov.on.ca/french/programs/orf/stories/orf_fuel_cell.asp

☺

LA FERME ET LA FORÊT FOURNIRONT LES CARBURANTS VERTS DES VOITURES DE L'AVENIR

L'intérêt du docteur Mohini Sain pour le développement d'une automobile écologique remonte au temps où il était étudiant au St. Xavier's College de Calcutta en Inde. À l'époque, le docteur Sain se rendait à l'école en autobus et il avait amplement l'occasion d'observer la quantité de pollution produite par les véhicules.

Trente ans plus tard, le docteur Sain est à la tête d'un projet de recherche de 18 millions de dollars visant à développer l'utilisation de ressources renouvelables entrant dans la fabrication de matériaux et de pièces d'automobiles. Cette initiative conjugue les efforts de scientifiques de quatre universités ontariennes et de divers partenaires de l'industrie.



« Pour fabriquer des véhicules, nous utilisons présentement du fer, du nickel, du cuivre et du pétrole, tous des ressources non renouvelables, explique le docteur Sain, ingénieur chimiste et directeur du Centre for Biocomposites and Biomaterials Processing à l'University of Toronto, et professeur auxiliaire au Department of Plant Agriculture de l'University of Guelph. Notre projet a pour but de transformer des produits et sous-produits de l'agriculture et de la forêt en pièces d'auto de haute technologie. »

« Du même coup, nous cherchons à rehausser la rentabilité de l'agriculture et de l'industrie forestière, à diminuer la quantité d'énergie nécessaire à la production des pièces d'auto, à réduire les émissions de gaz à effets de serre et à donner un avantage compétitif à notre industrie de l'automobile. »

L'enjeu est de taille. Pour réussir, les pièces produites doivent être plus légères, plus forte et moins dispendieuses, ainsi que plus écologiques, que celles présentement disponibles. Mais le docteur Sain a confiance qu'au terme de ce projet de quatre ans, divers prototypes satisferont à ces exigences.

« Nous savons qu'il existe des possibilités commerciales, dit-il. D'ici cinq ans, il se pourrait que les matériaux provenant de la biomasse renouvelable constituent jusqu'à 25 pour cent d'un véhicule et qu'il nous soit possible, éventuellement, de fabriquer toutes les pièces, depuis les portes et les pare-chocs jusqu'aux consoles et aux tableaux de bord en produits renouvelables.

Grâce à une subvention de 5,9 millions de dollars du Fonds de recherche de l'Ontario du gouvernement McGuinty, un programme du ministère de la Recherche et de l'Innovation, des chercheurs des universités de Guelph, Toronto, Waterloo et Windsor aborderont tous les aspects nécessaires, depuis l'augmentation de la productivité de la culture du chanvre, du blé, du maïs, du soja et du colza, récoltes toutes cultivées en Ontario, jusqu'au perfectionnement des technologies de traitement dans l'extraction, la transformation et la séparation de la fibre. Ils procéderont également au développement de produits biochimiques, bioplastiques et biocomposites. Ils feront aussi la conception de pièces d'auto qui combinent les avantages des métaux et des biomatériaux de manière à prédire la performance de conception des biomatériaux dans des automobiles assemblées.



« Pour réussir dans cette recherche, vous devez avoir une vision et vous devez pouvoir compter sur des partenaires qui croient dans la valeur de l'innovation et qui sont prêts à y investir. », explique le docteur Sain. « Ici en Ontario, nous avons cette combinaison gagnante. »

William Harney, directeur du département d'Ingénierie et de développement chez Decoma International, est d'accord. Decoma est l'un des plus importants fournisseurs externes de pièces d'automobiles au monde qui s'intéresse vivement aux travaux du docteur Sain.

« La capacité d'utiliser davantage de ressources renouvelables dans la fabrication de pièces et de systèmes nous donnera – ainsi qu'à l'industrie des pièces d'automobile de l'Ontario – un réel avantage compétitif à long terme, de dire M. Harney. »

Source : http://www.mri.gov.on.ca/french/programs/orf/stories/orf_biocar.asp

©380

BIENTÔT EN VENTE CHEZ VOTRE ÉPICIER : DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES « INTELLIGENTS »

Imaginez un emballage alimentaire qui change de couleur lorsque le produit qu'il contient a passé sa date « meilleur avant ». Cette possibilité – et des centaines d'autres du genre – deviendra bientôt réalité grâce à des chercheurs tels le docteur Loong-Tak Lim de l'université de Guelph qui étudie la mise au point d'emballages alimentaires actifs et intelligents.

L'emballage joue un rôle crucial dans la chaîne de distribution des aliments en Ontario, assurant la salubrité des aliments durant le périple, parfois long, entre le lieu de traitement ou de production et votre table de cuisine. Par suite de l'expansion des marchés alimentaires mondiaux, la qualité des emballages alimentaires devient encore plus importante alors que les distances d'expédition augmentent et que les conditions de transport deviennent moins prévisibles. De meilleurs emballages signifient des aliments bien protégés pour les consommateurs et moins de perte pour les producteurs.

Aujourd'hui, plus que jamais, la technologie de l'emballage alimentaire est un secteur florissant qui fait l'objet d'intenses efforts de recherche. Le docteur Lim et son équipe ont reçu récemment une subvention de 84 418 \$ du Fonds de recherche de l'Ontario du gouvernement McGuinty, un programme du ministère



de la Recherche et de l'Innovation, afin de contribuer à l'achat de nouveau matériel de laboratoire permettant de développer et de tester de nouvelles technologies novatrices dans le domaine des emballages « intelligents » et de nouveaux matériaux d'emballage biodégradables.

Cette subvention de recherche a été bien accueillie par le docteur Lim qui a déclaré : « Nous sommes maintenant bien placés pour concurrencer sur la scène internationale dans le domaine de la recherche sur les emballages. »

L'équipe du docteur Lim s'est fixée comme but immédiat de développer un nouveau matériau d'emballage capable de prolonger la durée de conservation des sacs de lait, de vin et d'autres liquides. Les chercheurs prennent des nanofibres – fibres de 50 à 500 fois plus petits qu'un cheveu humain – qu'ils filent de manière à former une pellicule pouvant recevoir des ingrédients actifs. Par conséquent, la pellicule peut changer de couleur lorsqu'elle est exposée à l'oxygène ou à des bactéries. L'équipe fait présentement l'essai de divers dérivés naturels du maïs et du soja dans le but de trouver une source biodégradable de nanofibres.

« De nombreux chercheurs espèrent développer un emballage biodégradable pouvant remplacer les matériaux à base de pétrole, affirme le docteur Lim. La difficulté vient du fait que la plupart des matériaux biodégradables ne sont pas encore assez robustes pour répondre aux exigences de la chaîne de distribution des aliments. Il nous reste encore certaines lacunes à combler dans notre compréhension de cette technologie. »

L'utilisation de nanofibres électrofilées dans les emballages alimentaires actifs est un nouveau champ de découverte. Le docteur Lim travaille avec des scientifiques du centre de recherche de DuPont Canada à Kingston, en Ontario, dans le but de développer des applications capables de supporter les rigueurs des environnements réels.

Les intrigantes possibilités du projet ont aussi suscité l'intérêt de chercheurs à l'université Waterloo et à la School of Packaging de la Michigan State University.

Toutefois, ce ne sont pas les seuls à s'intéresser à ce genre de recherche. L'Ontario est l'hôte de quelque 3700 entreprises de transformation des aliments qui emploient 110 000 personnes et contribuent plus de 30 milliards de dollars à l'économie. Les produits alimentaires de l'Ontario sont exportés partout dans



le monde et les aliments importés sont sur les tablettes de toutes les épicereries de la province.

C'est donc dire que de nombreux observateurs partout dans le monde sont à la recherche de produits donnant un avantage compétitif. Les emballages alimentaires intelligents ont de très bonnes chances de réussir dans l'industrie des emballages alimentaires mondiale.

Source : http://www.mri.gov.on.ca/french/programs/orf/stories/orf_foodpack.asp.

0380

LA NATURE MISE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Chaque année, le cancer est à l'origine de plus de 25 000 décès en Ontario et plus de 60 000 nouveaux cas sont rapportés. C'est pourquoi des chercheurs de l'Université Laurentienne de Sudbury se lancent dans la course à la découverte de produits naturels ayant des propriétés anticancérogènes.

Dr. Sabine Montaut et son équipe de chercheurs étudient les composants moléculaires de plantes sauvages indigènes de l'Amérique du Nord. Ils espèrent découvrir et extraire de nouveaux antioxydants et des composés chimiques préventifs contre le cancer semblables à ceux qu'on retrouve dans des légumes comme le brocoli et le chou.

« Si nous découvrons une plante indigène qui peut contribuer à la prévention du cancer, nous pouvons non seulement réduire le nombre de personnes qui contractent un cancer, mais nous pouvons aussi faire la culture commerciale de cette plante et participer à la diversification de notre agro-industrie » a déclaré Dr. Montaut. La culture de plantes médicinales produit une récolte de grande valeur et génère des revenus supplémentaires pour les agriculteurs ».

Dr. Montaut a reçu 73 633 \$ du Fonds pour la recherche en Ontario (FRO) créé par le gouvernement McGuinty, un programme du Ministère la Recherche et de l'Innovation, pour l'achat d'un spectromètre de masse, afin que le Dr. Montaut puisse faire avancer ses recherches plus rapidement et les poursuivre au niveau moléculaire.

Les chercheurs de l'Université Laurentienne étudient une grande variété de plantes et tentent de trouver des échantillons provenant de la région polaire afin d'analyser un spectre aussi large que possible. De plus, ils collaborent avec



des chercheurs européens de premier rang de l'Institut de chimie organique et analytique à Orléans, en France, et du Consiglio per la ricerca e la sperimentazione in agricoltura à Bologne, en Italie.

« Notre approche consiste à travailler en parallèle en utilisant des méthodes différentes pour étudier les mêmes plantes, dans certains cas », a affirmé Montaut. « La comparaison de nos résultats respectifs peut révéler des informations supplémentaires qui nous étaient inconnues. »

Les recherches de Dr. Montaut à l'Université Laurentienne font partie d'un effort intensif financé par la province dans le but de réduire l'impact et l'incidence du cancer dans nos vies.

Le leadership de l'Ontario en matière du traitement du cancer remonte à plus de 50 ans. En 1951, la première unité de radiothérapie au cobalt-60 dans le monde était installée au Victoria Hospital de London, en Ontario. Aujourd'hui, l'Ontario est reconnu internationalement comme un centre de recherche de pointe sur le cancer.

Il y a deux ans, Ernest McCulloch et James Till de l'Ontario Cancer Institute ont reçu le prestigieux prix Lasker en reconnaissance des recherches qu'ils avaient accomplies dans les années 1960s, lesquelles ont ouvert la voie à toutes les recherches actuelles sur les cellules souches.

L'an dernier, Anthony Pawson du Samuel Lunenfeld Research Institute a été nommé Compagnon d'Honneur, par la reine Élisabeth II – la plus haute distinction qu'un citoyen canadien puisse recevoir d'un gouvernement britannique – pour sa prééminence internationale en sciences génétiques et en recherche sur le cancer.

Personne ne sait d'où viendra ou quand se produira la prochaine percée décisive dans la lutte contre le cancer, mais nous savons qu'elle découlera des efforts assidus de chercheurs comme ceux de l'équipe du Dr. Montaut de l'Université Laurentienne, de leur curiosité et de leur motivation à découvrir les secrets de la nature.

Source :

http://www.mri.gov.on.ca/french/programs/orf/stories/orf_anti_cancer.asp



POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE...

VOICI QUELQUES RESSOURCES QUI POURRONT ÊTRE UTILES À TA PRÉPARATION :

- Entreprises Canada (Gouvernement du Canada)
http://www.entreprisescanada.ca/servlet/ContentServer?pagename=CBSC_ON%2Fdisplay&lang=fr&cid=1110691475391&c=Finance
- Institut international du développement durable (IIDD) :
http://www.iisd.org/default_fr.aspx
FAIT INTÉRESSANT À NOTER :
Daniel Gagnier, le président de l'IIDD, un organisme qui soutient le développement durable dans le monde entier, était en 2007 chef de cabinet de Jean Charest, premier ministre du Québec. Auparavant, M. Gagnier a occupé de nombreuses fonctions au sein de gouvernements, notamment ici, en Ontario, où il a successivement occupé, de 1972 à 1982, les postes de sous-ministre au ministère de l'Énergie, sous-ministre ministère des Affaires intergouvernementales, conseiller spécial du Cabinet et chef de cabinet au bureau du premier ministre.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/index.asp>
FAIT INTÉRESSANT À NOTER :
En 2006, le Québec s'est dotée d'une loi sur le développement durable. Il s'agit du seul texte de loi français sur le sujet au Canada. Deux autres provinces, l'Alberta et la Colombie-britannique, ont également adopté des mesures législatives semblables.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario :
<http://www.edu.gov.on.ca/conseilducurriculum/shapingSchools.pdf>
- Ministère de l'Environnement de l'Ontario :
<http://www.ene.gov.on.ca/fr/index.php>
www.ontario.ca/environnement
<http://www.naturellement.ca/>
<http://www.ene.gov.on.ca/fr/ezone/index.php?color=yellow>
- Ministère des Ressources naturelles – Stratégie de la biodiversité de l'Ontario
http://www.mnr.gov.on.ca/mrn/biodiversity/biodiversity_fr.pdf



- Projet de recherche sur les politiques (Gouvernement du Canada)
http://www.policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=v6n4_art_29&langcd=F
- QHSE Club
<http://www.qhseclub.com/fr/content/view/337/40/>
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (Gouvernement du Canada)
<http://www.nrtee-trnee.ca/fra/publications/durable-transport-ontario/index-durable-transport-ontario-fra.html>
- Université d'Ottawa
http://www.gazette.uottawa.ca/article_f_1672.html

SUIVI

- monter ton propre dossier dans lequel tu dois faire ressortir :
 - Qu'est-ce que l'on entend par développement durable?
 - Depuis quand parle-t-on de développement durable?
 - Existe-t-il une idée (ou philosophie) bien définie du développement durable ou est-ce qu'on assiste à l'opposition de perceptions différentes?
 - Selon toi, existe-t-il une différence entre les gens qui abordent un à un différents aspects liés à l'environnement (technologie propre, énergie propre, combustibles verts, carburants verts, emballages intelligents, biotechnologies, produits naturels, etc.) et ceux qui tiennent le discours sur le développement durable?
 - Quels sont les points en faveur d'une stratégie de développement durable (SDD)?
 - Quels sont les points contre l'application d'une SDD?
 - Les valeurs que propose le développement durable sont-elles uniquement environnementales?
 - Quel est le point de vue que tu entends défendre?
 - Quelles sont les propositions que tu entends faire en assemblée?

POUR TOUJOURS ÊTRE AU COURANT DES PLUS RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS
SUR UN SUJET, RENDS-TOI AU SITE DE LA SALLE DE PRESSE DE L'ONTARIO AU
[HTTP://OGOV.NEWSWIRE.CA/INDEX_F.HTML](http://ogov.newswire.ca/index_f.html)



THÈME DU 2^E PROJET DE LOI

MODIFICATION À LA LOI

DOMAINE DE LA PROMOTION

FAVORISANT UN ONTARIO SANS FUMÉE

DE LA SANTÉ

PROPOSITION

Une stratégie qui aurait pour effet de rendre plus difficile et surtout plus dissuasif la consommation de tabac chez les jeunes de moins de 19 ans. Pour ce faire, il faut modifier la perception qu'ont les jeunes de la cigarette et déconstruire les idées véhiculées à la base. Il faut aussi changer le rapport à la cigarette qu'entretient la population en général et dans lequel les jeunes semblent puiser pour se reconstruire une perception « branchée » de la cigarette.

Que le Gouvernement de l'Ontario rende illégale pour les personnes de moins de 19 ans :

- la consommation de tabac;
- la possession de tabac; et
- l'incitation d'autrui à contrevenir à la loi en permettant à un mineur de se procurer tout produit à base de tabac.

2^E TACHE DE PRÉPARATION

Pour te préparer, tu dois :

- lire les textes suivants;
- lire les journaux;
- faire ta propre recherche en bibliothèque, dans les centres de documentation de ton voisinage et sur Internet.

ARTICLES À LIRE :

QUE SONT PRÉCISÉMENT LA LUTTE ANTITABAC ET LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS?

Par lutte antitabac, on entend un ensemble complet de mesures destinées à protéger les personnes des effets nocifs de la consommation du tabac et du tabagisme passif. La consommation de tabac est aujourd'hui la première cause de mortalité évitable et elle entraîne les décès prématurés de près de 5 millions de personnes par an. Si la tendance actuelle se maintient, le nombre de ces décès doublera d'ici à 2020 pour atteindre 10 millions.



Dans ses aspects essentiels, la lutte antitabac comprend des mesures pour :

- protéger les enfants et les jeunes du tabac, notamment par la prévention, c'est-à-dire en cherchant à éviter qu'ils ne commencent à consommer ce produit ;
- aider les usagers à arrêter le tabac ;
- aider à protéger les non-fumeurs de l'exposition à la fumée du tabac ambiante
- réglementer les produits du tabac

La convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac est un traité international adopté en mai 2003 par la 56^e Assemblée mondiale de la Santé. C'est le premier instrument juridique établi pour faire baisser la mortalité et la morbidité associées au tabagisme dans le monde. La Convention comporte des dispositions fixant des normes internationales et des directives sur les prix du tabac et l'augmentation des taxes sur le tabac, la vente aux mineurs et par les mineurs, la publicité en faveur du tabac et les activités de parrainage, l'étiquetage, le commerce illicite et le tabagisme passif.

Au 29 novembre 2004, la convention-cadre avait réuni les 40 premières Parties contractantes et elle entrera en vigueur le 27 février 2005. Elle deviendra alors un instrument du droit international avec force obligatoire pour les parties contractantes, tenues désormais de mettre en application les mesures décrites dans les dispositions prévues par le texte.

Source : <http://www.who.int/features/qa/09/fr/index.html>

0380

UN TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LA LUTTE ANTITABAC

Aujourd'hui dans le monde, la consommation de tabac est la première cause de décès évitables. Avec 4,9 millions de morts par an, aucun autre produit n'est plus dangereux, ni ne tue autant que le tabac. Mais l'adoption de ce traité international novateur permettra désormais de protéger des milliards de personnes des effets dévastateurs de la consommation du tabac et de l'exposition à la fumée.

Le 21 mai 2003 a été une date historique pour la santé publique mondiale. Lors de la 56^e Assemblée mondiale de la Santé, les 192 États membres de l'OMS ont adopté à l'unanimité la convention-cadre pour la lutte antitabac, le premier traité de santé publique. Négociée sous l'égide de l'OMS, il s'agit du premier instrument juridique conçu pour faire diminuer la mortalité due au tabac



dans le monde. L'enjeu pour les pays est maintenant de signer et de ratifier la convention aussi vite que possible.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU TRAITÉ

Parmi les nombreuses mesures préconisées, le traité demande aux pays d'imposer des restrictions sur la publicité en faveur des produits du tabac, le parrainage et la promotion ; d'imposer de nouveaux conditionnements et étiquetages ; de contrôler l'air ambiant à l'intérieur des locaux et de renforcer la législation pour réprimer la contrebande.

PUBLICITÉ EN FAVEUR DES PRODUITS DU TABAC, PARRAINAGE ET PROMOTION

La publicité en faveur des produits du tabac se fait par le biais des manifestations sportives, musicales, du cinéma, de la mode, l'industrie du tabac utilisant tous les moyens possibles pour cibler de nouveaux fumeurs. Le traité oblige les Parties à imposer une interdiction globale de la publicité, du parrainage et de la promotion, si leur constitution les y autorise. Dans le cas où leur constitution ou leurs principes constitutionnels ne leur permettraient pas d'imposer cette interdiction globale, elles doivent limiter la publicité, la promotion et le parrainage.

CONDITIONNEMENT ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DU TABAC

Avec l'application des restrictions sur la publicité, le conditionnement joue un rôle de plus en plus important pour favoriser la consommation du tabac. Le traité oblige les Parties à adopter et à appliquer sur les produits du tabac et leur conditionnement des mises en garde et des messages de grande dimension, clairs, visibles, lisibles, tour à tour, qui doivent couvrir au moins 30 % de la surface exposée. Cette mesure doit être appliquée dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la convention.

PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION À LA FUMÉE DU TABAC

Le tabagisme passif constitue une menace réelle et importante pesant sur la santé publique. Les enfants sont particulièrement exposés au risque - la fumée du tabac peut provoquer chez eux des affections respiratoires, des troubles de l'oreille moyenne, des crises d'asthme et le syndrome de mort subite du nourrisson. Le traité oblige les Parties à adopter et à appliquer (dans le domaine relevant de la compétence de l'État en vertu de la législation nationale) ou à encourager (dans les domaines où s'exerce une autre compétence) des mesures efficaces prévoyant une protection contre la fumée du tabac dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics.



COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC

La contrebande des cigarettes est un phénomène de grande ampleur dans le monde entier. En plus de rendre les marques internationales plus abordables et plus accessibles, ces cigarettes illégales échappent aux restrictions et aux réglementations sanitaires. Le traité oblige les Parties à adopter et à appliquer des mesures efficaces pour éliminer le commerce et la fabrication illicites des produits du tabac, ainsi que leurs contrefaçons.

LES ENJEUX DE L'APPLICATION

Pour que le traité entre en vigueur, 40 pays doivent le signer puis le ratifier. Le traité a été ouvert aux signatures le 16 juin 2003 au Siège de l'OMS, à Genève. Du 30 juin 2003 au 29 juin 2004, il pourra être signé au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. La signature est une expression de soutien politique et de bonne volonté dans l'attente de la ratification. A ce jour, 46 pays et la Commission Européenne ont signé la convention et un, la Norvège, l'a ratifiée.

L'enjeu consistera ensuite à appliquer le traité et à en faire une réalité sur le terrain, ce qui impliquera de mettre en place les fondations techniques nécessaires et de l'intégrer dans les législations nationales. L'OMS donne un certain nombre de principes directeurs et de matériels d'information pour aider les pays, qui utilisent déjà cette convention pour renforcer la lutte antitabac. Pour donner quelques exemples, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord réévalue sa politique sur l'exposition au tabagisme passif dans les lieux publics ; la République populaire démocratique de Corée a annoncé qu'elle allait doubler le prix des cigarettes pour réduire la consommation ; la Tanzanie a interdit de fumer dans les lieux publics ; la Thaïlande s'intéresse de prêt aux problèmes transfrontaliers et à la contrebande.

Source : <http://www.who.int/features/2003/08/fr/>

0380

QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

- Le tabac provoque environ 13 500 morts par jour
- La moitié des enfants sont exposés à la fumée du tabac chez eux
- 47,5 % des hommes fument
- 10,3 % des femmes fument
- Le tabac provoque de graves problèmes de santé
- La cigarette est le seul produit légal de consommation qui tue en l'utilisant normalement

Source : <http://www.who.int/features/2003/08/fr/>



POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE...

Voici quelques ressources qui pourront être utiles à ta préparation :

- Ministère de la Promotion de la santé de l'Ontario au :
<http://www.mhp.gov.on.ca/french/>
- Organisation mondiale de la Santé (OMS) :
<http://www.who.int/topics/smoking/fr/index.html>
- Sensibilisation auprès des jeunes du ministère de la Promotion de la santé de l'Ontario au :
<http://www.stupide.ca/>

SUIVI

- monter ton propre dossier dans lequel tu dois faire ressortir :
 - Qu'est-ce qui, selon toi, a fait en sorte que le gouvernement n'a pas retenu une telle mesure dans son projet de loi de 2006?
 - Quel serait l'effet d'une telle mesure sur la qualité de vie des personnes dont l'âge est inférieur à 19 ans?
 - Est-ce que cette mesure améliorerait significativement la qualité de vie de ces personnes?
 - Quel serait l'effet social d'une telle mesure pour les contrevenants à cette mesure?
 - Quels sont les moyens qui seraient mis en place pour faire en sorte que cette mesure soit prise au sérieux et qu'elle ait un impact réel sur le groupe ciblé?
 - Quel est le point de vue que tu entends défendre?
 - Quelles sont les propositions que tu entends faire en assemblée?

POUR TOUJOURS ÊTRE AU COURANT DES PLUS
RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS SUR UN SUJET, RENDS-TOI
AU SITE DE LA SALLE DE PRESSE DE L'ONTARIO AU
[HTTP://OGOV.NEWSWIRE.CA/INDEX_F.HTML](http://ogov.newswire.ca/index_f.html)



THÈME DU 3^E PROJET DE LOI

STRATÉGIE PROVINCIALE DE SENSIBILISATION POPULAIRE EN SANTÉ MENTALE

DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

PROPOSITION

Une stratégie en trois (3) volets qui aurait pour effet de favoriser la réinsertion sociale des personnes souffrant de troubles associés à la santé mentale et de les sortir de l'isolement dans lequel ils sont plongés par la perception que les gens se font d'eux, afin de leur permettre de jouer pleinement un rôle dans la société et de briser le cercle vicieux de l'isolement. Pour ce faire, il faut s'attaquer à la perception populaire négative, éduquer et augmenter les ressources disponibles.

Que le Gouvernement de l'Ontario...

- élabore une campagne ontarienne de sensibilisation populaire sur ce que vivent à long terme les personnes souffrant de troubles associés à la santé mentale, ayant pour but de briser l'isolement dont elles font l'objet;
- modifie le curriculum de l'Ontario pour enseigner aux élèves différentes causes et effets de maladies mentales. Les modifications apportées comprendraient entre autres :
 - l'ajout d'un cours en santé mentale;
 - l'ajout d'un volet en santé mentale à un cours existant; et
 - l'intégration de l'enseignement en santé mentale à travers le curriculum
- augmente les ressources pour traiter les personnes atteintes dans leur santé mentale.

3^E TACHE DE PRÉPARATION

Pour te préparer, tu dois :

- lire les textes suivants;
- lire les journaux;
- faire ta propre recherche en bibliothèque, dans les centres de documentation de ton voisinage et sur Internet.



ARTICLES À LIRE :

LA SANTÉ MENTALE / LA MALADIE MENTALE

QUI EST TOUCHÉ?

- Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes sont indirectement touchés par la maladie mentale, serait-ce par un membre de famille, un ami ou un collègue.
- 20 % des Canadiens et Canadiennes seront personnellement touchés par la maladie mentale au cours de leur vie.
- La maladie mentale touche les personnes de tout âge, de tous niveaux scolaires et de revenu et de toutes cultures.
- Environ 8 % des adultes éprouveront une dépression majeure à un moment quelconque durant leur vie.
- Environ 1 % des Canadiens et Canadiennes éprouveront un trouble bipolaire (ou " psychose maniaque-dépressive ").

EST-ELLE RÉPANDUE?

- La schizophrénie touche 1 % de la population canadienne.
- Les troubles anxieux touchent 5 % de la population à domicile, causant un handicap léger à grave.
- Le suicide représente 24 % de tous les décès chez les personnes âgées de 15 à 24 ans et 16 % chez les personnes âgées de 25 à 44 ans.
- Le suicide est une des principales causes de décès chez les hommes et les femmes de l'adolescence à l'âge moyen.
- Le taux de mortalité attribuable au suicide chez les hommes est quatre fois plus élevé que chez les femmes.

QUELLES EN SONT LES CAUSES?

- Une interaction complexe de facteurs génétiques, biologiques, de personnalité et environnementaux cause les maladies mentales.
- Près de la moitié (49 %) des gens estimant avoir déjà été atteints de dépression ou d'anxiété n'ont jamais consulté un médecin à ce sujet.
- La stigmatisation rattachée aux maladies mentales présente un obstacle sérieux, non seulement pour le diagnostic et le traitement, mais également pour l'acceptation dans la communauté.
- Les maladies mentales peuvent être traitées efficacement.

QUEL EST LE FARDEAU ÉCONOMIQUE?

- En 1998, on a estimé qu'au Canada les maladies mentales représentaient un fardeau économique d'au moins 7,9 milliards de dollars pour le

- régime de soins de santé - 4,7 milliards de dollars au titre de soins et 3,2 milliards de dollars au titre de l'invalidité et de décès prématurés.
- On a dépensé un autre 6,3 milliards de dollars pour des services de santé mentale non assurés et pour absences du travail dues à la dépression et à la détresse, celles-ci non traitées par le biais du système de soins de santé.
 - En 1999, 3,8 % de toutes les admissions dans les hôpitaux généraux (1,5 million de jours d'hôpital) étaient attribuables à des troubles anxieux, des troubles bipolaires, la schizophrénie, la dépression majeure, des troubles de la personnalité, des troubles de l'alimentation et un comportement suicidaire.

Source : http://www.cmha.ca/bins/content_page.asp?cid=6-20-23-43&lang=2

0380

FAITS CONCERNANT LA MALADIE MENTALE CHEZ LES JEUNES

- Environ 10 % à 20 % des jeunes Canadiens sont touchés par une maladie mentale ou un trouble mental. Il s'agit des troubles les plus incapacitants au monde.
- Aujourd'hui, environ 5 % des jeunes Canadiens et 12 % des jeunes Canadiennes ayant entre 12 et 19 ans ont connu un épisode dépressif majeur.
- 3,2 millions de Canadiens ayant entre 12 et 19 ans risquent de développer une dépression.
- Une fois la dépression diagnostiquée, 80 % des personnes malades recevant de l'aide peuvent reprendre leurs activités habituelles.
- La maladie mentale menace de plus en plus la vie de nos enfants. Le taux de suicide chez les jeunes au Canada est le troisième plus élevé des pays industrialisés.
- Le suicide est l'une des principales causes de décès chez les Canadiens de 15 à 24 ans, immédiatement après les accidents. Environ 4 000 personnes se suicident à chaque année.
- La schizophrénie est la maladie la plus débilante chez les jeunes comme elle est présente surtout dans le groupe des 16 à 30 ans. Environ 1 personne sur 100 en souffre.
- Les problèmes mentaux chez les jeunes représentent la seconde dépense en soins hospitaliers au Canada après les blessures.
- Au Canada, seulement 1 enfant sur 5 ayant besoin de services de santé mentale les reçoit.

Source : http://www.cmha.ca/bins/content_page.asp?cid=6-20-23-44&lang=2

0380



1.2 LES PRINCIPES DIRECTEURS (DU SYSTÈME DE SANTÉ MENTALE RÉFORMÉ)

1.2.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS DU SYSTÈME DE SANTÉ MENTALE RÉFORMÉ

Le système de santé mentale réformé respectera la corrélation entre les besoins de la clientèle, l'organisation du réseau de services, ainsi que le mandat et le rendement de chaque programme de santé mentale financé par le ministère. Cette corrélation est le fondement même des principes énumérés ci-après.

Les principes qui guideront la mise en oeuvre des stratégies de réforme et l'élaboration des politiques à l'appui de la restructuration en cours sont les suivants :

- le système de santé mentale est axé sur la clientèle;
- les services de santé mentale visent à améliorer la qualité de vie de leur clientèle et s'adaptent donc à ses besoins;
- le système offre un choix grandissant de services auxquels l'accès est simplifié;
- les services sont intégrés et concertés, pour permettre à chaque cliente ou client de passer plus facilement d'un fournisseur à un autre;
- la prestation des services doit refléter les meilleures pratiques dans le domaine;
- le financement du système de santé mentale sera protégé;
- les investissements ou réinvestissements dans les services de santé mentale en faveur de leur réforme et de l'augmentation de leur capacité vont se poursuivre.

Les principes énoncés dans ce cadre de prestation et les attentes s'y rapportant sont tirés de plusieurs sources, y compris des documents du ministère de la Santé, des publications traitant des meilleures pratiques et des documents de travail préparés pour divers groupes de planification de la réforme des services sont dûment citées. Nous sommes reconnaissants aux auteurs de tous les apports externes à ce cadre de prestation.

1.2.2 LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PRESTATION DES SERVICES

Les principes directeurs de la prestation des services de santé mentale et des services de soutien connexes esquissés dans ce document sont les suivants :

- Le respect des intérêts et des droits de la clientèle des services de santé mentale conformément aux lois existantes est primordial, tout comme le maintien des principes relatifs au consentement et à la confidentialité;
- Il est essentiel que les personnes qui utilisent les services de santé mentale et celles qui en assurent la prestation fassent preuve de compréhension les unes envers les autres et s'accordent mutuellement respect et dignité;
- Les personnes ayant une maladie mentale grave doivent pouvoir accéder à une plus grande autonomie, autrement dit vivre au sein de la communauté, avec le moins d'interventions possible des services de santé mentale proprement dits, en prenant un maximum de décisions autonomes.
- Il faut se rappeler que le sexe, la culture, la langue, la croyance, la situation économique, l'éducation, l'âge, l'orientation sexuelle et la race d'une personne sont autant de facteurs qui influencent ses choix dans la vie.
- La prestation des services doit tenir compte de tous les facteurs qui déterminent les besoins des clientes et clients, c'est-à-dire l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'existence d'un handicap ou d'une déficience (handicap physique, handicap du développement, problème de santé), la langue, la culture, la race, la situation économique, la croyance, l'éducation, le vécu présent ou passé (abus d'intoxicants, violence sexuelle ou autre, vie sans abri, démêlés avec la justice, etc.).
- Chaque personne doit pouvoir faire elle-même des choix éclairés, sous réserve de sa capacité et des lois pertinentes. Les services de soutien offerts à une personne doivent correspondre à ses besoins, et donc respecter et appuyer ses habiletés. Les services doivent s'adapter rapidement aux besoins changeants d'une personne.
- Les obstacles ou critères d'exclusion susceptibles de ralentir ou de compliquer l'accès aux services seront éliminés.
- Vu la difficulté d'établir des relations de confiance avec des personnes ayant une maladie mentale grave, les services d'approche dynamiques sont indispensables, car ils accélèrent l'accès aux services.
- La qualité des résultats des services repose sur la qualité de la relation (en l'espèce contractuelle) entre la personne qui en bénéficie et celle qui en assure la prestation, et notamment leur respect mutuel. Les personnes qui assurent la prestation des services doivent garder à l'esprit que toutes les relations humaines sont complexes et que tout le monde a ses forces, ses faiblesses et ses limites.
- La prestation des services a intérêt à miser sur les forces d'une personne et à connecter celle-ci avec les ressources officielles et informelles de sa communauté, y compris les réseaux d'entraide, dans tous les secteurs, pas seulement celui de la santé mentale.

- Les interventions auprès d'une personne seront toujours celles qui assurent sa sécurité tout en étant aussi peu restrictives et perturbatrices que possible.
- Les clientes et clients des services de santé mentale ont un rôle actif et précieux à jouer dans la planification, l'évaluation et l'administration de ces services.
- Les familles des clientes et clients des services de santé mentale ont un rôle actif et précieux à jouer dans la planification, l'évaluation et l'administration de ces services.
- Les clientes et clients peuvent librement décider qui forme leur « famille » et c'est à ces personnes que le système doit venir en aide.
- Le lieu de prestation des services ne doit pas en modifier sensiblement la qualité. La prestation des soins et des services dont une personne a besoin est la responsabilité partagée des programmes hospitaliers et communautaires, qui doivent se doter des ressources nécessaires pour y faire face, et notamment encourager leur personnel à maintenir et perfectionner ses compétences.

1.3 LES BUTS

L'organisation et la prestation des services de santé mentale doivent appuyer les buts de la réforme en cours. Comme on peut le lire dans le *Plan de mise en oeuvre*, la réforme vise à mettre en place des services de santé mentale et des services de soutien connexes :

- formant un continuum complet de services basés sur les meilleures pratiques et adaptés aux besoins de leur clientèle;
- structurés suivant plusieurs «niveaux de besoins» et coordonnés de façon à garantir aux clientes et clients l'accès aux services qui répondent le mieux à leurs besoins;
- comportant des liens adéquats avec d'autres services et soutiens offerts au sein d'une région géographique;
- bien intégrés au continuum plus vaste des services de santé et des services sociaux;
- facilitant l'action concertée des fournisseurs de services pour s'occuper des personnes ayant une maladie mentale grave et des besoins multiples;
- établissant un partage bien clair des responsabilités en matière de gestion du système et de prestation des services par la définition d'objectifs opérationnels et de mesures du rendement explicites;
- simplifiés et facilement accessibles selon les besoins de la clientèle.



Source : Extrait du document « Franchir les étapes – Cadre de prestation des services de santé mentale et des services de soutien connexes. »

http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/pubf/mentalf/pdf/makehap_framework.pdf

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE...

Voici quelques ressources qui pourront être utiles à ta préparation :

- Ministère de la Santé et des Soins de longue durée au :
<http://www.health.gov.on.ca/indexf.html>
- Association canadienne pour la santé mentale :
<http://www.camh.net/fr/index.html>
- Centre de toxicomanie et de santé mentale :
<http://www.cmha.ca>

SUIVI

- monter ton propre dossier dans lequel tu dois faire ressortir :
 - Qu'est-ce que l'on entend par personne atteinte dans sa santé mentale?
 - Existe-t-il un risque de dérapage compte tenu du nombre de personnes visées par cette mesure et de la diversité des troubles répertoriés?
 - Quels sont les points en faveur d'une campagne de sensibilisation en santé mentale?
 - Quels sont les points contre une campagne de sensibilisation en santé mentale?
 - Quel est le point de vue que tu entends défendre?
 - Quelles sont les propositions que tu entends faire en assemblée?

POUR TOUJOURS ÊTRE AU COURANT DES PLUS
RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS SUR UN SUJET, RENDS-TOI
AU SITE DE LA SALLE DE PRESSE DE L'ONTARIO AU
[HTTP://OGOV.NEWSWIRE.CA/INDEX_F.HTML](http://ogov.newswire.ca/index_f.html)